

GRAND PRIX RAPIDES DU VAL-DE-MARNE

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETAPE

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs de Thiais organise le samedi 06 Avril 2019 une étape du Grand Prix Rapides du Val-de-Marne. La compétition se déroule au Gymnase du groupe scolaire Schumann, 60 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94320 THIAIS.

Ce Grand Prix est réservé aux joueurs adhérents dans les clubs du département du Val-de-Marne.

Il est divisé en trois tournois :

- **Open A** : joueurs ayant un Elo rapide strictement inférieur à 1100. Sauf cas particuliers, ce tournoi est strictement réservé aux jeunes.
- **Open B** : joueurs ayant un Elo rapide compris entre 1100 et 1499.
- **Open C** : joueurs ayant un Elo rapide supérieur ou égal à 1500.

Le tournoi est déterminé en fonction de l'Elo du joueur lors de sa première inscription. L'évolution de l'Elo du joueur n'a plus aucune incidence par la suite sur la détermination du tournoi

Article 2 : Appariements et règles

Les appariements informatisés (programme PAPI 3.3.4) se font au Système Suisse intégral.

Seront appariés à la ronde 1 tous les joueurs ayant pointé avant 13h30 le jour de la compétition et ayant réglé leur droit d'inscription. Tout joueur n'ayant pas respecté cette règle se verra appliquer une majoration des droits d'inscription et sera apparié à la ronde 2.

L'Open A est homologué pour le classement rapide FFE.

Les Opens B et C sont homologués pour le classement rapide FIDE.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE.

L'article A4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

L'article III.4 de la directive III ne s'applique pas au Grand Prix.

La partie est perdue après le 2^{ème} coup illégal achevé (nouveau 1^{er} janvier 2018), tournois B et C.

Pour le tournoi A, la partie sera perdue après le 3^{ème} coup illégal achevé (Règlement FFE : R03-compétitions homologuées, article 2.2.2 sur les coups illégaux).

Remarques :

- **Jouer à deux mains pour effectuer: une prise, un roque ou une promotion est considéré comme un coup illégal.**
- **Appuyer sur la pendule sans avoir joué un coup est considéré comme un coup illégal.**

Article 3 : Cadence

7 rondes dans chaque tournoi

Pour toutes les rondes : 15 minutes KO par joueur

Article 4 : Horaires

Clôture des enregistrements : 13h30

Ronde 1 : 14h00 précises

A titre indicatif, les horaires des autres rondes :

- Ronde 1 : 14h00
- Ronde 2 : 14h40
- Ronde 3 : 15h20
- Ronde 4 : 16h00
- Ronde 5 : 16h40
- Ronde 6 : 17h20
- Ronde 7 : 18h00

Remise des prix : à partir de 18h30

Article 5 : Droits d'inscriptions

Adultes : 8€ (tarif majoré : 10€)

Jeunes : 5€ (tarif majoré : 7€)

Article 6 : Classement

Pour chaque tournoi, le classement final est établi suivant le nombre de points de partie. Les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre le Buchholz puis la Performance.

Article 7 : Récompenses

Les trois premiers ou premières de chaque tournoi sont récompensé(e)s par un trophée ou une coupe. Une médaille est remise à tous les participants hormis ceux ayant déjà reçu un trophée ou une coupe.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient annoncer le résultat à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer et de vapoter dans la salle du tournoi.

Il est interdit d'analyser et de blitz dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu.

Il est aussi formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

En accord avec les Règles du Jeu de la FIDE, **il est interdit à un joueur d'apporter un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu**, à moins que l'appareil en question ne soit complètement éteint et rangé dans un sac fermé que le joueur ne sera pas autorisé à transporter avec lui lors de ses déplacements. Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra sa partie immédiatement, son adversaire étant déclaré gagnant.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Le forfait est déclaré lorsque le joueur a épuisé la totalité de son temps sans avoir joué un coup sur l'échiquier.

Article 10 :

L'inscription à cette compétition implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal

Hélène GELIN

Arbitre AFO

L'organisateur

Eric ROUSSEL

Echiquier Thiaisien 81